

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Penlan à BILLIERS**

DE-SEPEL2026-14

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 28 février 2025 portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Penlan à BILLIERS,
- VU les désignations de la commune de BILLIERS au titre des représentants du concessionnaire,
- VU les désignations de la commune de BILLIERS au titre des représentants du conseil municipal,
- VU les désignations de la commune d'AMBON au titre des représentants du conseil municipal,
- CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

- Titulaires : M. MONTI Bernard
M. DUPONT DUTILLOY Eric
- Suppléants : Mme LERONDEAU Camille
Mme CROCHET Catherine

**REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND
LE PORT**

Publié en ligne le 09/06/2026

AMBON

Titulaire : M. ROBIN François

Suppléant : M. MONATTE Nicolas

BILLIERS

Titulaire : M. BOUILLARD Philippe

Suppléant : M. ROBERDEL Bertrand

Article 2 :

Le conseil portuaire se compose désormais comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : Mme JARLIGANT Marie-Odile, conseillère départementale,

Suppléant : M. GUIHARD Alain, conseiller départemental

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. MONTI Bernard

M. DUPONT DUTILLOY Eric

Suppléants : Mme LERONDEAU Camille

Mme CROCHET Catherine

**3 - REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES
S'ÉTEND LE PORT**

AMBON

Titulaire : M. ROBIN François

Suppléant : M. MONATTE Nicolas

BILLIERS

Titulaire : M. BOUILLARD Philippe

Suppléant : M. ROBERDEL Bertrand

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service eau, ports et espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service eau, ports et espaces littoraux

Publié en ligne le 09/06/2026

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. RENOU Pascal

Suppléant : M. BOUET Martial

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaires : M. BOURSE Yohann

M. COCAUD Vincent

Suppléants : M. BOURSE Mickaël

M. NOEL Jonathan

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. TRIBALLIER Frédéric

Suppléant : M. MONTFORT Yann

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. GUESNE Frédéric

M. MEHUYS Eric

M. MICHELET Erwan

M. DANIEL Jean-Charles

Suppléants : M. GOESTCHEL Alain
M. JAMES Roland
M. CWYNAR Valéry
Néant

Publié en ligne le 09/06/2026

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le président – Station SNSM de Damgan – ou son représentant
M. le président – Association VTBV (Voiles Traditionnelles en Baie de Vilaine) – ou son représentant

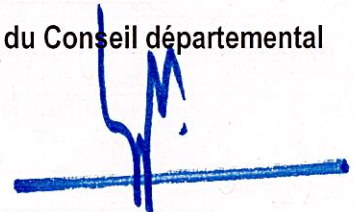
Suppléants : Néant

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 05 juin 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT